



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 67696

Texte de la question

M. Marc Joulaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par les masseurs-kinésithérapeutes. Les membres de cette profession sollicitent notamment une revalorisation de leurs actes ainsi qu'une adaptation de leurs cotisations sociales par rapport aux autres professions de santé. Ils demandent également une augmentation de l'indemnité forfaitaire de déplacement et de l'indemnité kilométrique. La situation actuelle pénalise les professionnels exerçant à la campagne et pourrait avoir des répercussions sur le maintien à domicile de certains malades. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre a reçu en avril dernier les syndicats représentatifs des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs libéraux. Il a pris note de la priorité qu'attachait la profession à la revalorisation du montant de l'indemnité forfaitaire de déplacement et à la poursuite de l'actualisation de la nomenclature. La négociation doit également porter sur un engagement de maîtrise médicalisée de l'activité de la part de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67696

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6227

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12136